

SESSION DU 12 DÉCEMBRE 2016**RAPPORT N° AGR 9****■ DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE TERRITOIRES****■ DIRECTION APPUI AUX TERRITOIRES ET ENVIRONNEMENT****9364****3 - Mission Agriculture et Environnement****32 - Environnement**

La politique du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle en matière d'environnement s'inscrit pleinement dans les missions de solidarité territoriale confiées aux départements par la loi NOTRe.

Par la diversité de ses champs d'actions, elle entend répondre aux enjeux sociétaux de demain : la transition écologique et énergétique, le renforcement de la citoyenneté et du lien social, notamment avec les publics les plus fragilisés.

Les programmes d'animation et de sensibilisation mis en œuvre tout au long de l'année à la Cité des paysages de Sion et dans l'ensemble des territoires meurthe-et-mosellans contribuent à l'accompagnement d'une grande diversité de publics (scolaires, grand public, publics fragilisés, agents de collectivités, élus,...) vers la transition écologique et énergétique.

Le département déploie également une importante ingénierie territoriale au bénéfice des collectivités et porteurs de projets dans les domaines de la biodiversité et des paysages, de l'eau et de l'urbanisme (via l'assistance technique dans le domaine de l'aménagement foncier) et de l'architecture et de l'environnement (via le CAUE).

La politique départementale contribue enfin par ses actions à préserver les ressources environnementales et l'attractivité des territoires (milieux naturels, ressource en eau, paysages, prévention en matière de déchets...), qui constituent le socle d'un véritable développement durable pour demain.

Il convient de rappeler qu'elle est, pour la plupart de ses actions (moyens humains inclus), financée par la taxe d'aménagement prélevée au bénéfice du département sur les autorisations de construction.

L'engagement de la collectivité s'appuie sur les priorités formulées dans le projet départemental 2015-2021. Ainsi, lors de la session du 21 novembre 2016, l'assemblée départementale a fixé deux priorités d'action :

- améliorer la performance énergétique des bâtiments, en soutien au secteur BTP,
- développer les circuits d'approvisionnement alimentaire de proximité, en soutien à la profession agricole.

A ces priorités s'ajoute le travail de fond mené depuis plusieurs années sur l'éducation à l'environnement et l'éco-responsabilité de l'administration.

231 - AMENAGEMENT FONCIER

La politique d'aménagement foncier améliore les conditions d'exploitation des propriétés rurales agricoles et forestières tout en assurant la mise en valeur des espaces naturels ruraux, et contribue à l'aménagement du territoire communal ou intercommunal tel qu'il est défini dans les documents d'urbanisme.

Parmi les différents modes définis par le code rural, deux sont principalement mis en œuvre en Meurthe-et-Moselle :

- l'aménagement foncier agricole et forestier (AFAF),
- les échanges et cessions d'immeubles ruraux (ECIR).

Cette politique recouvre des opérations ordonnées avant 2005 conduites par l'Etat et financées par le conseil général (1 opération non clôturée, 4 opérations en cours de réalisation avec des travaux connexes) et des opérations en maîtrise d'ouvrage départementale (12 opérations).

Le présent budget s'inscrit dans la continuité du précédent en :

- finalisant l'opération Etat encore en cours (Pierre-la-Treiche),
- prévoyant les subventions versées dans le cadre de la réalisation des travaux connexes : finalisation des programmes de travaux sur 2 communes (Bouxières-aux-Chênes, Montigny-sur-Chiers), programmation des subventions pour deux opérations clôturées en 2016, en passe de recruter une maîtrise d'œuvre (Pont-à-Mousson et Thélod),
- assurant la poursuite des 12 opérations d'aménagement foncier agricole et forestier en cours et programmées selon le principe de priorisation retenu par l'assemblée départementale (incluant l'opération d'Allain engagée dans le cadre de la réalisation par le département de la déviation de la RD 974 ainsi que celle d'Arnaville, opération à caractère exceptionnel sur participation financière de la commune),

- poursuivant la voie ouverte à d'autres outils fonciers moins structurants mais également moins coûteux que la procédure "Aménagement Foncier Agricole et Forestier": il s'agit des Echanges et Cessions d'Immeubles Ruraux.

Il n'est pas envisagé de nouvelles programmations en dépit d'un nombre significatif de demandes considérant :

- l'opportunité de réinterroger les critères de priorisation des opérations à l'aune de nouveaux enjeux : développement d'une agriculture plus raisonnée (ex de l'agroforesterie, de l'agriculture de conservation, etc.), problématique générale du morcellement foncier de coteaux, notamment dans les zones AOC, lien avec les enjeux liés à l'eau (exemple de la protection des aires d'alimentation de captage, etc.),
- la nécessaire gestion du plan de charge des équipes au vu des moyens humains requis par ce type de procédure,
- les contraintes budgétaires du département.

Pour l'investissement, le programme départemental recouvre donc quatre thématiques :

I – La mise en œuvre d'études

Il s'agit des études d'aménagement au sens large, c'est-à-dire les études préalables aux opérations d'aménagement foncier, puis les études d'impacts liées à des opérations en cours, ainsi que diverses études complémentaires, notamment hydrauliques, rendues nécessaires par des situations locales qu'il convient d'approfondir.

Les crédits de paiement inscrits en 2017 correspondent à la poursuite des études déjà lancées et qu'il convient d'honorer. Ils sont proposés à hauteur de 47 491 €.

II – Les opérations d'aménagement foncier

En 2017, les dépenses prévues pour la poursuite des 12 opérations engagées (établissement des projets correspondant en majeure partie à la mise en œuvre des marchés de géomètre et frais annexes liés à la procédure) s'élèvent à 327 319 €.

La politique relative aux échanges et cessions d'immeubles ruraux, initiée en 2011, se poursuit. Cette intervention, destinée à faciliter les échanges d'immeubles ruraux entre particuliers, selon les modalités des ECIR – Echanges et Cessions d'Immeubles Ruraux « sans périmètre » a été expérimentée sur 3 ans avec le Plan de Développement de Massif (PDM) du Lunévillois Est et a été élargie aux PDM du Rupt de Mad et du Lunévillois-Ouest en 2013. La démarche « Côte à Côte » incluant un principe de mobilité foncière en contexte viticole dans l'AOC Côtes de Toul et AOC de Moselle a également été initiée depuis le BP 2013.

Au vu des résultats positifs du PDM du Lunévillois-Est, il est proposé d'augmenter en 2017 l'autorisation de programme déjà existante à hauteur de 10 000 € et d'inscrire le même montant en crédits de paiement pour la même année. Cette politique est néanmoins conditionnée par la poursuite des actions développées par le CRPF dans le cadre des Plans de Développement de Massif.

La totalité des crédits de paiement proposés en 2017 en matière d'ECIR pour l'ensemble des aires géographiques définies ci-dessus s'élève à 23 000 €.

Recettes :

Afin de solder la convention de financement liée à la réalisation de la RN 59 signée entre l'Etat et le conseil départemental suite à la clôture de l'opération d'aménagement foncier de Gélacourt, une recette de 30 000 € est inscrite en 2017 au titre du 4ème et dernier remboursement de l'Etat.

Suite à l'attribution du marché d'aménagement foncier d'Arnaville, la première recette, d'un montant de 3 750 € correspondant à la participation financière communale, sera émise conformément à la convention signée le 06/11/2015 entre la commune d'Arnaville et le conseil départemental.

III – Les travaux connexes à l'aménagement foncier

Les opérations éligibles aux subventions d'équipements mises en place par le département concernent les travaux en génie rural, incluant les plantations, consécutifs à une opération d'aménagement foncier. Ces travaux sont réalisés, dans le périmètre aménagé après clôture des opérations, sous la maîtrise d'ouvrage d'une association foncière ou des communes concernées.

En 2017, l'opération de Thélod (opération Etat) fait l'objet d'une programmation financière pour des travaux connexes suite à aménagement foncier. L'ouverture d'une autorisation de programme d'un montant de 325 500 € vous est proposée ainsi que l'inscription d'un crédit de paiement s'élevant à 76 000 €.

De plus, les dépenses de subvention de travaux connexes d'associations foncières et de communes pour 2017 concerneront 3 opérations : Bouxières-aux-Chênes Pont-à-Mousson, Montigny-sur-Chiers.

La totalité des crédits de paiement correspondants proposés en 2017 s'élèvent à 139 800 € dont 67 900 € à destination des associations foncières et 71 900 € à destination des communes.

IV – La plantation de vergers familiaux liés aux aménagements fonciers

Le conseil départemental a décidé d'encourager financièrement la plantation et la replantation de vergers familiaux dans le cadre d'une opération d'aménagement foncier. Cette aide est destinée à tous les propriétaires concernés par un aménagement foncier clôturé, suivant la décision départementale et les modalités d'attribution liées. Les crédits de paiement correspondants pour 2017 s'élèvent à 2 390 €.

En conclusion, pour toutes ces opérations, je vous propose d'ouvrir des crédits de paiement à hauteur de 540 000 € inscrits en investissement auxquels il convient d'ajouter 1 000 € en fonctionnement liés aux dépenses de reprographie-numérisation et traitement des frais relatifs aux travaux connexes qui incombent au département.

251 – PRESERVATION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES, DES PAYSAGES ET DES TRAMES VERTES ET BLEUES

Depuis 2012, le département dispose d'un schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles dont les axes ont fait l'objet d'une déclinaison territoriale, en parfaite concertation avec les acteurs locaux. Les contours de l'intervention départementale se sont enrichis de nouveaux règlements en particulier dans les domaines de la restauration des trames vertes et bleues, des paysages, de la préservation des espèces patrimoniales et de la lutte contre les espèces invasives.

La cité des paysages de Sion a été inaugurée en juin 2015. Espace culturel et pédagogique de partage de connaissances et d'expériences, la cité des paysages déploie ses actions d'éducation à l'environnement et de valorisation des ENS sur la totalité du territoire départemental.

251.1 – Projets biodiversité départementaux

251.1.1 - La préservation des espaces naturels sensibles départementaux

Les ENS départementaux sont au nombre de 12, ils couvrent les périmètres de 16 sites.

1. Vallée de la Meurthe sauvage

La gestion courante des propriétés du département va se poursuivre en 2017 (196 ha fin 2016 en propriété). Ces travaux seront assurés à la fois par un prestataire, recruté fin 2016 et plus occasionnellement par les agents du parc départemental. Le projet de restauration d'une oseraie à Glonville continue en 2017.

La gestion agricole courante reste assurée par les agriculteurs locaux signataires de contrats avec le conseil départemental. De nouveaux contrats agricoles seront proposés en début d'année pour les terrains acquis libres de droit : baux SAFER ou prêts à usage.

Concernant l'ouverture au public, le sentier d'interprétation ENS « La Clé des champs » à Thiaville-Lachapelle fera l'objet des travaux d'entretien nécessaires pour l'accès du public.

Le programme d'animations scolaires et grand public sera reconduit.

2. *Tourbière de la Basse-St-Jean à Bertrichamps*

La gestion courante des propriétés du département se poursuit en 2017 (8,7 ha fin 2016 en propriété, dont 6 en bail emphytéotique). Ces travaux seront assurés à la fois par un prestataire recruté fin 2016 et plus occasionnellement par les agents du parc départemental. La commune de Bertrichamps apporte également son aide pour certains travaux, notamment lors de la journée de nettoyage de printemps. Un chantier est également prévu avec des jeunes en formation scolaire.

Concernant l'ouverture au public, le sentier d'interprétation « Sentier de Saint-Jean », inauguré en septembre 2014 fera l'objet des travaux d'entretien nécessaires pour l'accès du public.

Le programme d'animations scolaires et grand public sera reconduit.

Une mise à jour de la connaissance naturaliste et écologique du site est prévue, en lien avec la politique Natura 2000 et en mobilisant des co-financements de l'agence de l'eau, de l'Etat et des fonds européens.

3. *Pelouse calcaire de Sion-Vaudémont*

Ce site intègre à la fois la pelouse mais aussi les vergers environnants (2 ENS).

La révision du plan de gestion de la pelouse et des vergers de la colline de Sion-Vaudémont a été lancée fin 2016 en partenariat avec les communes et la communauté de communes du Pays du Saintois. Les travaux écologiques de restauration de la pelouse de Vaudémont se sont terminés fin 2016 conformément aux prescriptions de l'arrêté ministériel. La maîtrise foncière se poursuit sur la pelouse (18,32 hectares) actuellement et sera élargie aux vergers.

Le programme d'animations scolaires et grand public, intéressant sur les plans scientifique et pédagogique sera reconduit, notamment le suivi des oiseaux migrateurs (camp de migration) organisé sur la pelouse de Vaudémont, qui permet à de nombreux scolaires d'apprendre à reconnaître les oiseaux grâce au camp de baguage mis en place. Deux livrets d'interprétation ont été réalisés sur Saxon-Sion (Les témoins du paysage) et sur Vaudémont (Une colline et des Hommes) en lien avec la cité des paysages. Les travaux d'installation du balisage et des panneaux d'accueil sont prévus en 2017.

4. *Vallée de la Moselle du Fonds de Monvaux au vallon de la Deuille*

Ce vaste site intègre 4 ENS : Vallon de l'Arrot, Falaises de la Dent de Roche, Vallons des boucles de la Moselle et Fonds de Monvaux.

En 2017, l'acquisition de près de 11 hectares est prévue sur la commune d'Ochey, dans le cadre de l'aménagement foncier. La maîtrise foncière du site se poursuivra également sur les communes de Pierre-La-Treiche, Biqueley et d'Ochey dans le cadre de la convention foncière avec la SAFER Lorraine.

La gestion courante des propriétés du département (0,52 hectares à l'heure actuelle) sera maintenue.

L'animation du site au titre de Natura 2000 et des ENS sera développée en 2017 avec la mise en place de journées de formation pour les acteurs du site. Le programme d'animations scolaires et grand public sera reconduit.

5. *Massif de Meine*

Le département est à présent propriétaire de 300 hectares de forêt avec l'acquisition fin 2015 d'une parcelle de 12 hectares sur le territoire de Blénod - les-Toul.

Initié en 2014, le plan de gestion a été validé unanimement début 2016 et sera mis en œuvre progressivement sur les 6 prochaines années. Les prochaines actions consistent en la réalisation d'un guide des bonnes pratiques s'adressant aux usagers de la forêt (chasse, randonnée, cession de bois..) et la création d'une œuvre artistique pour clore les trois années d'animations culturelles réalisées à Meine avec le Théâtre de cristal et la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois. Ces spectacles culturels ont rencontré un grand succès, réunissant près de 1 600 personnes sur trois ans.

Le sentier d'interprétation ENS « Meine, cœur de vert » à Vannes-le-Châtel, fera l'objet de travaux d'entretien nécessaires à l'accès du public. Le marché d'entretien a été notifié à l'ESAT d'Allamps. Les travaux d'entretien de la végétation sur le sentier seront prochainement confiés à une structure d'insertion. La gestion courante de la forêt départementale va se poursuivre en 2017 en lien avec l'ONF.

Le programme d'animations scolaires et grand public sera reconduit avec le centre européen de recherches et de formation aux arts verriers (CERFAV).

6. *Vallée du Madon et du Brénon*

La préservation de ce site ENS est assurée depuis 2002 par la mise en place de la politique Natura 2000. Des mesures agro-environnementales seront proposées en 2017, suite au diagnostic agricole réalisé en 2016.

Le programme de sensibilisation sera développé en 2017, à partir de l'exposition réalisée précédemment, au titre des ENS et de Natura 2000, avec des cofinancements Agence de l'Eau et Etat (DREAL).

Le département assurera une assistance technique et financière pour la réalisation de travaux d'entretien et de restauration écologique des cours d'eau Madon et Brénon par le Syndicat de travaux du Madon.

7. Vallon de Bellefontaine

L'une des actions phares de l'année 2017 sera la finalisation du plan d'interprétation qui permettra de rendre plus attractive la boucle aménagée. Cette année sera également marquée par l'application de nouvelles modalités de gestion issues du plan de préservation et de valorisation du site :

- animation du groupe des « amis du vallon » qui permet de développer les échanges avec les habitants et usagers dans une logique participative;
- lancement de la rédaction de l'aménagement forestier du Bois de la Comtesse ;
- remise en eau du Bel'étang ;
- lancement d'une étude hydrogéologique pour identifier un éventuel lien entre l'étang des Brasseries et le captage d'eau potable voisin ;
- poursuite de l'action de sauvegarde des amphibiens en collaboration avec la commune de Champigneulle (ramassage de plus de 10 000 animaux en 2016).

Les nombreuses animations scolaires et grand public se poursuivront.

8. Propriété du Moulin de Villevaux

En 2017, le Département poursuivra sa réflexion sur la valorisation du lieu. Une collaboration avec les élus locaux, les acteurs économiques et associatifs du territoire sera développée afin de faire émerger un projet de développement en milieu rural. Ce projet s'appuiera sur les potentiels identifiés en 2016 lors d'ateliers publics : apiculture, valorisation des produits locaux via les circuits de proximité, formation à des pratiques traditionnelles et écologiques (taille des fruitiers, transformation, permaculture, jardinage écologique...).

Le site sera entretenu par une équipe d'insertion afin de préserver toutes ses qualités naturelles, historiques et paysagères. Des animations à destination des scolaires et du grand public seront organisées.

Les travaux de sécurisation et de réaménagement de la digue seront initiés (obligation réglementaire et volonté de restaurer l'intérêt pédagogique des ouvrages) et la première récolte de miel devrait être effectuée dans le rucher géré par les agents du Conseil départemental.

9. Marais de Droitaumont

La gestion courante des propriétés du département va se poursuivre en 2017 (73,34 ha fin 2016), notamment par l'encadrement de chantiers jeunes.

Le plan d'interprétation du site sera poursuivi en 2017 avec la diffusion d'un topoguide pédagogique associé au sentier d'interprétation réalisé en 2015.

Un verger pédagogique sera mis en place en partenariat avec les écoles du territoire.

10. Vallée du Longeau

Un suivi scientifique des espèces présentes dans le lit majeur du Longeau sera réalisé. Il s'agit d'une mesure d'accompagnement liée aux travaux de renaturation du cours d'eau qui ont été entrepris par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Longeau et de la Seigneulle.

La maîtrise foncière sera poursuivie.

Le département assurera une assistance technique et financière pour la réalisation de travaux d'entretien des cours d'eau par le Syndicat, et pour la réalisation de travaux de restauration écologique d'un étang, par la commune de Friaucelle.

11. Vallée de la Moulaine

La gestion courante des propriétés du département va se poursuivre en 2017 (3,26 ha fin 2016 en propriété). La mise en œuvre du plan de gestion se poursuivra en 2017 par le suivi des travaux d'effacement d'étang réalisés en 2014.

Le suivi scientifique des espèces animales et végétales, préalable à l'évaluation de la mise en œuvre du plan de gestion, sera effectué en 2017.

12. Anciennes carrières de Micheville

Une fois l'acquisition réalisée, l'année 2017 va donner lieu à la mise en place du comité de pilotage du site. Un mode de gestion harmonisé sur les parties Meurthe-et-mosellane et Mosellane va être recherché avec le département de la Moselle. Une convention sera mise en place afin de gérer les modalités techniques et financières de cette gestion d'ensemble.

Le plan de gestion sera lancé en 2017 pour une durée de 2 ans.

Pour financer l'ensemble des actions menées en maîtrise d'ouvrage sur ces sites départementaux, une AP 2016-2018 de 1 980 000 € a été ouverte. Les crédits de paiement proposés en 2017 sur cette AP sont de 461 000 €.

Par ailleurs, une AP correspond au legs de Monsieur Husson, a été ouverte pour le Moulin de Villevaux pour un montant de 450 000 €. Les crédits de paiement proposés en 2017 sur cette AP sont de 200 000 €.

Des crédits de paiement sont également proposés en fonctionnement à hauteur de 125 000 €.

251.1.2 – Promotion des itinéraires de randonnée

Le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (P.D.I.P.R.) intégrant les randonnées pédestres et VTT a été validé lors de la session du 9 décembre 2013.

La gestion de ce plan comporte le suivi des mises à jour de terrain, l’instruction technique et financière des demandes de création et de réhabilitation d’itinéraires ainsi que des entretiens réalisés sur le patrimoine « randonnée ».

Sans une communication appropriée le plan ne pourrait perdurer. C’est pourquoi des outils d’information aux usagers, mais aussi aux gestionnaires d’itinéraires que sont les porteurs de projet et structures en charge de leur entretien sont régulièrement mis en place.

Aujourd’hui, le site internet du département permet, à la page randonnée, de présenter le PDIPR adopté, ses objectifs, le règlement et de consulter et éditer certains outils de gestion.

Afin d’élargir l’information à tous les usagers, mais également aux partenaires départementaux de la randonnée (associations et collectivités), un site internet « Rando 54 » a été mis en place depuis 2015. Ce site, déjà visité par près de 15 000 internautes, est un facteur de développement économique et touristique.

Il a pour vocation d’évoluer et d’accueillir d’autres thématiques pour mieux cerner l’offre et la demande.

C’est pourquoi deux actions, menées conjointement, sont mises en place :

- 1 – L’étude de la fréquentation des itinéraires, avec pour objectifs de :
 - connaître la fréquentation du réseau randonnée et de son évolution,
 - déterminer les secteurs géographiques à analyser en lien avec les partenaires de la randonnée mais aussi les territoires,
 - analyser les résultats de fréquentation,
 - évaluer les pressions : déviations ou aménagements de sentiers si la fréquentation élevée représente une menace sur le patrimoine, les espèces et les habitats naturels,
 - mieux répartir la fréquentation des sentiers pour favoriser la randonnée sur les secteurs peu fréquentés et limiter la fréquentation sur les secteurs saturés par opérations de communication.

Pour ce faire, trois appareils de comptage viennent d’être implantés sur des itinéraires d’intérêt départemental. Soit un sur le territoire de Longwy, un sur le territoire du Lunévillois et enfin un dernier sur le territoire de Val de Lorraine.

Courant 2017, sept autres appareils compléteront ce dispositif, afin de quadriller l’ensemble du département au travers, non seulement des itinéraires de randonnée du Plan départemental, mais également des espaces naturels sensibles.

2 – Des opérations de valorisation et de communication pour faire connaître le patrimoine départemental au travers des itinéraires inscrits :

- recensement du patrimoine à valoriser et des outils de développement touristique existants et à développer,
- mise en place d'outils participatifs et de communication,
- analyse de fréquentation et des retours terrain et internet.

Courant 2017, un système de « géocaching » (ou "chasse au trésor) va progressivement être mis en place sur tout le département.

L'objectif est double : permettre de façon ludique de faire découvrir notre réseau de sentiers et d'espaces naturels mais aussi de connaître de façon indirecte la fréquentation de nos chemins de randonnée inscrits au plan.

Les crédits de paiement proposés pour 2017 sont de 3 000 € en fonctionnement et de 20 000 € en investissement.

251.1.3 – Continuités écologiques et paysage

Expertise chiroptérologique sur les ouvrages départementaux

Un marché doit être reconduit pour la détection de la présence/absence de chauves-souris dans les bâtiments départementaux (lors de travaux), les ouvrages d'art et les arbres de bords de route.

Gestion du patrimoine arboré

La politique départementale de gestion du patrimoine arboré de bord de route a été réaffirmée par le rapport adopté en session en septembre 2010. Depuis lors, les modes de gestion du patrimoine arboré ordinaire et des alignements remarquables sont progressivement mis en œuvre.

Sur les alignements remarquables qui ont été identifiés par le CAUE en lien avec les partenaires et associations intéressés, le département s'est engagé à vérifier l'état sanitaire des arbres avant tout abattage.

Il convient de souligner l'intégration en 2016 par la loi biodiversité dans le code de l'environnement de l'article L350-3 qui instaure une protection des arbres d'alignements de bord de route et conditionne leur abattage à autorisation.

Cette évolution législative va nécessairement impacter notre politique de gestion du patrimoine arboré de bord de route et sans doute nécessiter un recours plus large aux diagnostics sanitaires par des experts extérieurs afin de justifier les programmes d'abattage.

Elle conforte par ailleurs la nécessité de mesures compensatoires en cas d'abattage, ce que nous pratiquons déjà.

En attendant les décrets d'application, un dialogue sera engagé avec la DREAL pour évaluer les marges de manœuvre que nous permet ce nouveau cadre législatif.

De ce fait en 2017, vont devoir être lancées de nouvelles campagnes de diagnostics sanitaires sur les arbres dont l'abattage est souhaité pour des raisons de sécurité.

En investissement, pour les actions Trames Vertes et Bleues (TVB) et paysage réalisées en maîtrise d'ouvrage, il a été voté une AP (2013- 2015) de 130 000 €. Les crédits de paiements proposés pour 2017 sont de 13 000 €.

En fonctionnement, pour le même type d'actions, une AE de 225 000 € a été votée. Les crédits de paiement 2017 proposés sont de 10 000 €.

251.2 - Accompagnement des projets biodiversité locaux

251.2.1 - Les espaces naturels sensibles locaux

La politique ENS se base sur la maîtrise du foncier des sites à protéger, leur gestion et leur aménagement dans une optique d'ouverture au public.

Dans cet objectif, et afin de protéger et gérer un maximum de sites tout en maintenant une qualité d'intervention sur les milieux naturels, les collectivités et les associations sont incitées à s'impliquer dans la gestion des sites locaux. Un conventionnement avec le département les engage dans une démarche globale de préservation, de gestion et de valorisation de leurs sites (généralement pour une durée de 12 ans).

Elles bénéficient dans ce cadre d'un fort appui technique, méthodologique et financier du département pour mener à bien l'ensemble des actions utiles.

Sites gérés par des collectivités

34 sites ENS bénéficient de démarches de protection portées par des collectivités ou groupements de collectivités avec le soutien technique et financier du département, dont 8 sites "rivières".

Sur tous ces sites, des animations grand public et scolaires sont mise en place dès que possible.

- **Sur le site de la reculée du Plain à Damelevières**, les travaux d'entretien courant se poursuivront en 2017.

Le sentier d'interprétation « Les Dessous du Plain » fera l'objet de travaux de réparation suite à vandalisme.

La révision du plan de gestion du site débutera au printemps 2017.

- **Le site de La zone alluviale de la Meurthe à Mont-sur-Meurthe et Blainville-sur-L'Eau** est activé fin 2016 par la communauté de communes Val de Meurthe et les 2 communes concernées. Une première démarche de sensibilisation des habitants, propriétaires et exploitants agricoles est prévue pour 2017.

- Sur le site de **l'étang de Parroy**, au printemps 2017, une notice d'incidence Natura 2000 sera réalisée par un prestataire sur l'itinéraire du sentier de découverte reliant la base de voile, l'observatoire et le village de Bures. Par la suite, une réflexion sera menée sur le contenu pédagogique du sentier.

- Sur les sites domaniaux **Forêt de Ranzey** et vallons humides de la Forêt de Bezange la Grande, le plan de gestion, rédigé par l'ONF a été finalisé fin 2016. Les premières actions définies dans ce document devraient être initiées en 2017 : sentier pédagogique de Ranzey, communication....

La CC du Sânon, co-partenaire de l'ONF sur ces sites pour le volet sensibilisation, devrait proposer des animations scolaires et grand public.

- Sur le site de la **vallée de la Plaine**, la réalisation du plan de gestion se poursuit en régie.

Les travaux de réouverture paysagère se poursuivent ; des suivis floristiques seront réalisés.

Des travaux d'entretien pourraient être conduits sur la rivière Plaine en 2017, selon l'avancée des études portées par l'EPTB Meurthe-Madon.

- Sur le site de la **Carrière sous le Breuil**, la communauté de communes de Hazelle en Haye (CC2H) finalise la rédaction du plan de gestion.

- Sur le site des **Pelouses de Jaillon**, la communauté de communes de Hazelle en Haye (CC2H) finalise la rédaction du plan de gestion.

- Sur le site de **Coteaux de Vandeléville**, l'ONF, gestionnaire des terrains domaniaux et communaux, met en œuvre les préconisations du document d'objectifs Natura 2000 piloté par le Département.

- Sur le site de la **Pelouse de la Tarpe**, un berger labellisé Agriculture Biologique (AB) est gestionnaire des terrains communaux. Il met en œuvre un cahier des charges environnemental visant la préservation des nombreuses espèces animales et végétales présentes sur les pelouses calcaires.

- Sur le site du **Plateau et fort de Domgermain**, les travaux de restauration de la pelouse calcaire, la réhabilitation d'une ancienne décharge ainsi que la sécurisation du fort en vue de la protection des chauves-souris sont financés dans le cadre d'un contrat Natura 2000.

Une réflexion est en cours avec la CCT et la commune pour la mise en place d'une signalétique d'accueil et la sécurisation des entrées du site.

- Sur le **Vallon de l'Ar à Germiny**, les travaux de restauration de la zone humide vont démarrer fin 2016 en prenant en compte les nombreuses espèces protégées présentes sur le site et les travaux de restauration du ruisseau de l'Ar seront programmés en 2017.

- Sur le **Plateau de Sainte-Barbe**, la Communauté de Communes de Moselle et Madon (CCMM), les communes de Pont-Saint-Vincent, Maizières et Bainville-sur-Madon et le SIVU du plateau aéronautique Ste Barbe ont récemment signé la convention de partenariat avec le Département. Une première action consistera à mettre en place des panneaux de signalétique pour sensibiliser les usagers du plateau à la richesse et la fragilité des milieux naturels et des espèces protégées présentes. Un projet d'arrêté de protection de biotope est par ailleurs en cours de discussion avec les services de l'Etat.

- Sur le site **Zone pionnière d'Art-sur-Meurthe**, la Métropole du Grand Nancy va lancer la rédaction du plan de gestion scientifique tandis que la commune envisage d'acheter une première parcelle.

- Sur le site de la **Butte Sainte-Geneviève**, la Commune d'Essey-Les-Nancy poursuivra l'entretien courant de l'ENS ainsi que les actions de sensibilisation et d'information de la population. Une réflexion sera menée afin de développer l'attractivité du site.

- Sur le site des **îles du Foulon et de l'Encensoir**, la Commune de Tomblaine poursuivra les démarches d'acquisitions foncières. La commune et la Métropole du Grand Nancy mettront en œuvre les premières actions issues du plan de préservation et de valorisation du site.

- Sur le **Plateau de Malzéville**, depuis plusieurs années, 6 communes (Agincourt, Dommartemont, Eulmont, Lay Saint Christophe, Malzéville et Saint Max), la Métropole et les communautés de communes du bassin de Pompey et du Grand Couronné œuvrent pour la protection de cet espace dans le cadre de la politique européenne Natura 2000.

Ces partenaires se sont accordés pour signer une convention ENS qui leur permettra de valoriser la complémentarité des deux politiques comme, par exemple, les outils fonciers de la politique ENS (aides, droit de préemption) et les mesures agroenvironnementales proposées aux exploitants dans le cadre de Natura 2000.

- Sur le site des **Prés des bords de Moselle**, la Commune de Pagny-sur-Moselle doit poursuivre la mise en œuvre des mesures du plan de gestion et d'aménagement (fauche, débroussaillage, acquisitions foncières). Le travail de sensibilisation et d'information de la population sera poursuivi.

- Sur le site **Bois de Pagny et ruisseau de Beaume-Haye**, la Commune de Pagny-sur-Moselle finalisera les démarches d'acquisitions foncières et terminera l'élaboration du plan de gestion du site. L'année sera marquée par l'organisation d'une réunion publique et l'édition d'une plaquette.

- Sur le site du **Val de Moselle** au niveau d'Arnaville, la Commune et la Communauté de Communes du Chardon Lorrain poursuivront la mise en œuvre des premières actions inscrites dans le plan de gestion : coupes et débroussaillage, mise en place d'un pâturage, articulation avec la Véloroute Voie Verte.

- Sur le site **Val de Moselle** au niveau de Dieulouard, la Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson terminera la rédaction du plan de gestion et de valorisation du site (2016-2017). Cette démarche sera rythmée par des phases de concertation mobilisant la commune et les différents acteurs du territoire.

- Sur le site **Vallon de Grandfontaine**, la Communauté de Communes du Chardon Lorrain et les communes de Villecey-sur-Mad et Waville initieront la rédaction du plan de gestion du site ainsi qu'une étude hydraulique sur le réaménagement des étangs.

- Sur le site des **vallées du Rawé et du Cuvillon**, le prestataire en charge de la réalisation du plan de gestion poursuivra sa rédaction. La Communauté de communes finalisera un programme d'acquisition de parcelles.

- Sur le site des **prairies humides du Rougeval**, à Doncourt-les-Conflans l'élaboration du plan de gestion sera finalisée en 2017.

- Sur le site du **marais de la Cussignière**, la commune de Gorcy poursuivra l'entretien courant.

- Sur le site de la **Vallée de l'Orne**, la commune d'Olley poursuivra son action de gestion conservatoire sur la parcelle dont elle est propriétaire.

Huit sites « rivières » ENS sont également inscrits dans le dispositif. Ce sont la Mortagne, le Trey, l'Esch, le Rupt-de-Mad, le ruisseau de Madine, le Terrouin, les Bouvades et l'Ingressin qui bénéficient de l'action de communautés de communes ou de syndicats ayant la compétence « rivière » et soutenues par le département pour des opérations d'entretien ou de restauration écologique.

En complément des discussions sont en cours avec des collectivités souhaitant s'engager très prochainement dans une démarche ENS. En 2017, de nouveaux partenariats devraient donc voir le jour :

- avec la commune de Pexonne et le CEN Lorraine sur les Prairies humides de Pexonne,
- avec la commune de Pierre-la-Treiche sur le Plateau du Chanut,
- avec la Communauté de Communes du Grand Couronné et la Commune de Moncel sur Seille,
- avec la commune de Battigny et la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois.

Par ailleurs, une convention globale transition écologique et biodiversité va prochainement être signée avec la Métropole du Grand Nancy. Cette convention sera annexée au CTS de ce territoire.

Sites gérés par le Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine

32 sites ENS bénéficient d'une démarche de protection et de valorisation portée par une association, le Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine, avec le soutien financier du département. La gestion de ces sites s'inscrit dans une démarche globale et concertée.

En 2012, l'AP 2012-2014 contractualisée au titre du CTDD a été votée pour un montant de 1 299 949 €.

Les crédits de paiement 2017 proposés pour finaliser les derniers dossiers instruits au titre du CTDD sont de 150 000 €.

251.2.2 - Les paysages et la trame verte et bleue

Les règlements d'intervention permettent un accompagnement technique et financier des porteurs de projets locaux.

En matière de trame verte et bleue :

Un accompagnement technique et financier des initiatives locales de diagnostic, de création ou de renforcement des continuités écologiques et de dispositifs de sensibilisation et de communication autour de ces opérations.

En 2017, des projets TVB, incluant le plus souvent des inventaires de zones humides, sont prévus dans les communautés de communes suivantes :

- Communauté de Communes du Lunévillois,
- Métropole du Grand-Nancy,
- Communauté de Communes du Grand Couronné.

Un autre projet est en réflexion avec la communauté de communes des Vallées du Cristal.

En matière de paysage :

Un accompagnement technique et financier est proposé aux porteurs de projets de préservation et de restauration de paysages naturels sensibles, accompagnés d'un dispositif d'information et de communication.

En 2017, le Département accompagnera la Communauté de Communes du Chardon Lorrain et la Communauté de Communes du Val de Moselle (57) pour la réalisation d'un plan de paysage interdépartemental.

251.2.3 - Espèces patrimoniales et espèces invasives

Les règlements d'intervention prévoient :

- un accompagnement technique et financier aux programmes globaux de connaissance et de mise en place de mesures d'urgence pour les espèces patrimoniales menacées,
- un accompagnement technique et financier pour les mesures de lutte contre les espèces animales et végétales invasives.

11 dossiers ont été soutenus en 2016 pour la connaissance et la préservation des espèces remarquables et la lutte contre les invasives.

Dans la continuité de ce qui a été réalisé depuis 2014, des dossiers de suivi des milieux et espèces seront aidés en 2017.

251.2.4 – La randonnée

Les projets de création, réhabilitation et d'entretien des sentiers de randonnées inscrits au plan départemental (PDIPR) des collectivités et des associations sont soutenus techniquement et financièrement.

Pour l'ensemble de l'accompagnement des projets locaux deux autorisations pluriannuelles ont été ouvertes en 2016 pour la période 2016-2021 :

- une AP Biodiversité Paysage CTS d'un montant de 3 500 000 €. Les crédits de paiement proposés en 2017 pour cette AP sont de 169 500 €,
- une AE Biodiversité Paysage CTS d'un montant de 2 100 000 €. Les crédits de paiement proposés en 2017 pour cette AE sont de 160 200 €.

A noter que ces nouvelles AP et AE ne concernent plus uniquement les sites ENS locaux mais également les subventions en faveur des paysages, de la trame verte et bleue, de la randonnée, de la lutte contre les espèces invasives et de la préservation des espèces patrimoniales.

251.3. – Le conventionnement pour la maîtrise foncière

La maîtrise partielle ou totale du foncier représente un objectif majeur de la politique espaces naturels sensibles.

Une convention cadre a été signée en 2014 avec l'agence de l'eau, la Région, les autres départements lorrains et le conservatoire des espaces naturels afin d'harmoniser et planifier l'intervention foncière de chaque signataire.

Un avenant à cette convention va être signé pour les années 2017 et 2018.

Dans ce cadre, la SAFER réalise des missions de prospection foncière et d'acquisition sur les sites ENS départementaux dans la continuité des actions déjà menées depuis 2006 mais aussi sur certains sites locaux de manière à soutenir les porteurs de sites locaux dans leurs actions foncières.

251.4 – Les opérations NATURA 2000

Gîtes à chiroptères de la colline inspirée, érablières et pelouses de Vandelévillle.

Les actions en faveur des chiroptères (sensibilisation, suivi) se poursuivront en 2017.

Vallée inondable de la Meurthe et tourbière de Bertrichamps

Dans le cadre de l'animation Natura 2000 du site, des mesures agro-environnementales seront proposées en faveur de l'Azuré des paluds. Des études pour l'évaluation du document d'objectifs seront initiées.

Vallée du Madon et du Brénon

Des mesures agro-environnementales seront proposées suite au diagnostic agricole réalisé en 2016.

Un programme de sensibilisation sera développé en 2017 sur la base de l'exposition réalisée en 2016, au titre des ENS et de Natura 2000.

Vallée de la Moselle du Fonds de Monvaux au vallon de la Deuille

La réalisation du document de gestion unique ENS et Natura 2000, le Programme de Gestion et de Valorisation (PPV), a été finalisée en 2015. En 2017, les actions du PPV seront mises en œuvre, notamment des journées de formation des acteurs à l'échelle de la vallée de la Moselle, ainsi qu'une étude relative à la végétation, nécessaire l'actualisation des données.

Subventions Animation Natura 2000

Des conventions entre le département et l'Etat, l'Agence de l'eau Rhin-Meuse ou encore le FEDER ont permis de poursuivre le financement d'un poste de chargé de mission Natura 2000 à temps plein pour la période 2015 à 2017 pour assurer l'animation du programme sur les quatre sites.

Pour l'ensemble du programme NATURA 2000, les crédits de paiement proposés pour l'année 2017 sont de 49 000 € en dépenses de fonctionnement.

251.5 – La communication en matière de biodiversité et de paysage

En complément des outils de communication réalisés en interne par les services du conseil départemental, il est proposé d'externaliser certains outils de communication spécifiques, en lien avec les dispositifs du schéma départemental des ENS : guides, outils dématérialisés.....

Les crédits de paiement proposés pour 2017 sont de 14 718 €.

251.6 – Moyens généraux, cotisations diverses et transition écologique

Je vous propose d'apporter :

- une cotisation annuelle de 20 000 € au syndicat mixte du Parc Naturel Régional de Lorraine qui travaille activement sur la connaissance des milieux naturels et des trames vertes et bleues,
- une cotisation annuelle de 546 € à l'association des communes forestières de Meurthe-et-Moselle (COFOR) pour sa grande implication dans la sensibilisation au respect du patrimoine forestier,
- l'actualisation du bilan des émissions de gaz à effet de serre, obligation réglementaire inscrite à l'article L229-25 du Code de l'environnement, nécessite d'inscrire au budget 8 500 €.

- 1 500 € seront nécessaires pour assurer la veille réglementaire et technique, via la poursuite de notre adhésion à l'association AMORCE.

Je vous propose d'inscrire pour l'ensemble du programme 251 Programme de Préservation des Espaces Naturels Sensibles les crédits :

En dépenses :

- en investissement, la somme de 1 033 500 €
- en fonctionnement, la somme de 392 464€

En recettes :

- en fonctionnement, 4 240 000 € dont 4 200 000 € pour la taxe d'aménagement
- en investissement, 223 000 €.

Présentation détaillée du budget consacré au programme 251 - Espaces Naturels Sensibles

Investissement

Niveau	Libellé	CP
Programme	P251 - 251 Préservation des espaces naturels sensibles	1 033 500 €
Opération	P251O004 - ENS Sites départementaux	461 000 €
Opération	P251O039 - Moulin de VILLEVAUX Legs	200 000 €
Opération	P251O0 13 A 18- CTDD Part thématique	150 000 €
Opération	P251O41 à 47 - Accompagnement des projets locaux	169 500 €
Opération	P251O37 TVB Maîtrise d'ouvrage	13 000 €
Opération	P251O03 - Moyens généraux	20 000 €
Opération	P251O40 – Randonnée en maîtrise d'ouvrage	20 000 €

Fonctionnement

Niveau	Libellé	CP
Programme	P251 - 251 Préservation des espaces naturels sensibles	392 464 €
Opération	P251O004 - ENS Sites départementaux	110 000 €
Opération	P251O039 - Moulin de VILLEVAUX Legs	15 000 €
Opération	P251O008 - Sites Natura 2000	49 000 €
Opération	P251O41 - Accompagnement des projets locaux	160 200 €
Opération	P251O035 - Cotisations ENS	30 546 €
Opération	P251O040 - Randonnée	3 000 €
Opération	P251O37 TVB Maîtrise d'ouvrage	10 000 €
Opération	P251O011 - Outils de communication	14 718 €

252 - SENSIBILISATION ET SOUTIEN AUX PARTENAIRES

252.1 - Formation et sensibilisation à l'environnement hors ENS

Dans le cadre du projet d'administration et du projet collège éco responsables, en partenariat avec l'Education Nationale, le conseil départemental a mis en place une labellisation des collèges pour leur action en faveur de l'environnement et du développement durable. A ce titre, un appui technique pour l'entretien des espaces verts et paysagers, l'écologie pratique (notamment la création et l'entretien des mares et jardins pédagogiques, le compostage,...), et la biodiversité est apporté par les animateurs de la cité des paysages, ainsi qu'une mise en réseau et un échange d'expériences entre les collèges.

Dans le cadre du projet d'administration, en lien avec des partenaires extérieurs (agence de l'eau, collectivités, associations, etc...), est mis en place un plan global de formations destinées aux travailleurs sociaux, aux ATEE, aux agents chargés des espaces verts, etc... avec comme objectif non seulement les acquisitions techniques, mais aussi le développement de politiques locales de sensibilisation au jardinage biologique et à l'entretien écologique des espaces naturels ordinaires (espaces verts, fleurissement,...), et l'organisation de groupes de travail locaux « environnement » (élus, ATEE, enseignants, administrations, élèves, parents, associations, etc...) qui pourront avoir pour base les collèges.

Ces formations incluent la visite d'un ENS afin de sensibiliser les participants au fonctionnement des écosystèmes naturels.

252.2 – CAUE

Le CAUE, dans le cadre de la loi du 3 juin 1997 sur l'architecture, remplit plusieurs missions :

- conseils aux particuliers,
- actions de sensibilisation envers les communes,
- conseils aux collectivités.

Depuis 2012, il encadre la mission fleurissement avec un transfert financier correspondant qui a été intégré dans la subvention au CAUE :

- organisation et versement des prix aux communes et maisons fleuries dans le cadre du jury de fleurissement,
- organisation, avec l'appui logistique des services départementaux, du weekend annuel "Jardin extraordinaire" qui se déroule au Centre administratif départemental,
- valorisation des territoires départementaux et de leur diversité.

L'année 2017 s'inscrit dans la continuité des années passées et sera marquée par le maintien de l'activité et de l'effort particulier effectué pour accompagner les collectivités dans leurs réflexions en matière d'urbanisme pour mieux intégrer les contraintes énergétiques.

Le financement du CAUE pour l'année 2017 est assuré par une subvention dont le montant est de 970 000 €.

Son versement sera opéré pour une première part en mars 2017 (70 %) et pour une seconde, correspondant au solde en fin d'année.

Elle permettra au CAUE de poursuivre son intervention autour des priorités territoriales, en particulier dans le cadre de la mise en œuvre des études liées aux SCOT et dans le cadre de la plateforme d'ingénierie territoriale mise en place en 2014.

Il est proposé d'inscrire pour l'ensemble du programme 252 Sensibilisation et Soutien aux partenaires la somme de 970 000 €.

254 - GESTION DES DECHETS

Plans de prévention et de gestion des déchets

Jusqu'au 7 août 2015, la politique départementale en matière de déchets se déclinait en deux volets :

- l'animation de la planification des déchets non dangereux par la révision du Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PDPGDND) et des déchets issus de chantiers du Bâtiment et des Travaux Publics,
- l'animation du Plan Départemental de Prévention des Déchets dans le cadre d'une contractualisation avec l'ADEME. Celle-ci se termine le 31/12/2016.

Désormais, la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République a transféré la planification des déchets à la Région Grand Est. Dès lors, plus aucun crédit n'est prévu.

Il est proposé d'inscrire au budget primitif 2017 :

- 10 000 € de crédits d'investissement pour l'achat et l'installation de composteurs sur les sites départementaux qui s'impliqueront dans une démarche de valorisation des déchets (exemple : collèges)
- une recette de 212 790 € au titre de la participation de l'ADEME pour le programme d'action départemental de l'année 2016

La convention relative aux modalités de transfert définitif à la Région Grand Est des services ou parties de services départementaux dans le domaine de la planification des déchets en application de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République sera présentée lors de cette session.

256 - ASSAINISSEMENT

256.1 - Assistance technique en eau, assainissement et rivières

Il est proposé d'inscrire une subvention d'équilibre du conseil départemental à hauteur de 175 536 €.

Pour les dépenses d'investissement nécessaires au fonctionnement de la mission assistance technique, je vous propose d'inscrire une dépense de 30 500 € pour le renouvellement du matériel technique.

En recettes, il est proposé d'inscrire 60 000 € correspondant à des remboursements de frais de fonctionnement du budget annexe au budget principal.

256.2 – Etablissement Public Territorial de Bassin « Entente Meurthe-Madon »

L'Etablissement Public Territorial de Bassin "Entente Meurthe Madon" bénéficie d'une contribution des deux départements membres (Meurthe-et-Moselle et Vosges) à parité entre ces deux Départements, tant en section d'investissement que de fonctionnement.

Aussi, il est proposé d'inscrire au titre de l'année 2017, 69 000 € en fonctionnement. Les études inscrites en investissement dans les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention étant quasiment terminées, il n'y a pas lieu de verser une participation en investissement à l'EPTB pour l'année 2017.

257 – BUDGET ANNEXE - SERVICE ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

Depuis le 1^{er} janvier 2009, conformément à la loi sur l'eau, un service d'assistance technique dans les domaines de l'assainissement, la protection des aires de captages et l'entretien des rivières et des zones humides a été mis en place.

Au 30 octobre 2016, 192 conventions étaient établies (309 communes du département bénéficiaient de cette assistance). Ce service, payant pour les collectivités bénéficiaires, fait l'objet d'un budget annexe.

Outre les recettes correspondant à la participation des communes et à la subvention de l'agence de l'eau, le budget annexe est financé par une subvention d'équilibre du conseil départemental de 175 536 €.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en €)

Chap.	Article	Budget annexe ATE	Prévisions 2017
011	60632	Fournitures non stockées	8 400
011	611	Prestations de service	110 000
011	6156	Maintenance	10 450
011	62871	Rembt à coll de rattachement	60 000
012	6215	Personnel affecté coll. Ratt.	246 800
011	6182	Documentation technique	200
011	6241	Transport de biens	200
011	61558	Entretien autres biens mobiliers	400
67	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	200
TOTAL			436 650

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en €)

Chap.	Article	Budget annexe ATE	Prévisions 2017
70	70681	Analyses	55 000
70	70682	Prestations	80 000
74	7473	Département	175 536
74	7475	Autres grouppts et établ. Publics	126 114
TOTAL			436 650

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le président du conseil départemental

La séance du **Mercredi 14 Décembre 2016** est ouverte à 09 H 15, sous la présidence de M. Mathieu KLEIN.

Tous les membres de l'assemblée sont présents, à l'exception de M. HARMAND Alde et Mme LUPO Rosemary, qui avaient donné respectivement délégation de vote à Mme PILOT Michèle et M. CORZANI André.

DELIBERATION

RAPPORT N° 9 - 3 - MISSION AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT - 32 - ENVIRONNEMENT

Mme NORMAND, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 9 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- approuve les orientations fixées,
- prend acte des éléments de présentation budgétaire
- et précise que les inscriptions correspondantes sont détaillées dans les éditions légales du projet de budget primitif 2017.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT*En €*

Niveau	Libellé	CP voté BP 2016	Proposition du Président CP 2017
Mission	Agriculture et Environnement		
Pol. Sect.	Aménagement foncier	3 000	1 000
Programme	P231 - 231 - Aménagement foncier	3 000	1 000
Pol. Sect.	Environnement	1 880 000	1 607 000
Programme	P251 - 251 Préservation des espaces naturels sensibles	499 990	392 464
	P252 - 252 Sensibilisation et soutien aux partenaires	970 000	970 000
	P254 -254 - Gestion des déchets	201 940	0
	P256 - 256 Eau et assainissement	208 070	244 536

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2016	Proposition du Président CP 2017
011	Charges à caractère général	494 930	233 264
65	Autres charges de gestion courante	1 338 070	1 374 736
TOTAL		1 883 000	1 608 000

DEPENSES D'INVESTISSEMENT*En €*

Niveau	Libellé	CP voté BP 2016	Proposition du Président CP 2017
Mission	Agriculture et Environnement		
Pol. Sect.	Aménagement foncier	497 000	540 000
Programme	P231 - 231 Aménagement foncier	497 000	540 000
Pol. Sect.	Environnement	1 172 748	1 074 000
Programme	P251 - 251 Préservation des espaces naturels sensibles	960 848	1 033 500
	P254 - 254 Gestion des déchets	10 000	10 000
	P256 - 256 Eau et assainissement	201 900	30 500

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2016	Proposition du Président CP 2017
20	Immobilisations incorporelles	220 900	80 000
204	Subventions d'équipements versées	618 937	465 190
21	Immobilisations corporelles	340 000	615 000
23	Immobilisations en cours	40 848	79 000
45421	Remembrement effectuées d'office (dépenses)	53 600	47 491
45441	Dépenses pour travaux d'aménagement fonciers effectués d'office (dépenses)	275 463	327 319
TOTAL		1 669 748	1 614 000

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En €

Niveau	Libellé	CP voté BP 2016	Proposition du Président CP 2017
Mission	Agriculture et Environnement		
Pol. Sect.	Environnement	4 487 540	4 512 790
	P251 - 251 Préservation des espaces naturels sensibles	4 236 000	4 240 000
	P254 - 254 Gestion des déchets	212 790	212 790
	P256 - 256 Eau et assainissement	5 000	60 000

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2016	Proposition du Président CP 2017
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	66 000	80 000
73	Impôts et taxes	4 200 000	4 200 000
74	Dotations, subventions et participations	20 000	20 000
TOTAL		4 286 000	4 512 790

RECETTES D'INVESTISSEMENT

En €

Niveau	Libellé	CP voté BP 2016	Proposition du Président CP 2017
Mission	Agriculture et Environnement		
Pol. Sect.	Aménagement foncier	33 750	33 750
Programme	P231 - 231 Aménagement foncier	33 750	33 750
Pol. Sect.	Environnement	46 000	223 000
Programme	P251 - 251 Préservation des espaces naturels sensibles	46 000	223 000

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2016	Proposition du Président CP 2017
13	Subventions d'investissement	46 000	223 000
45442	Dépenses pour travaux d'aménagement fonciers effectués d'office (recettes)	33 750	33 750
TOTAL		79 750	256 750

BUDGET PRIMITIF 2017 du SATE - ELEMENTS REELS

	DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
	BP 2016	BP 2017	BP 2016	BP 2017
Investissement	-	-	-	-
Fonctionnement	394 697,43	436 650	93 070	436 650
Restes à réaliser et reports	37 772,57			
TOTAL	432 470	436 650	93 070	436 650

Le budget principal participe à hauteur de 175 536 € au budget de fonctionnement de l'assistance technique de l'eau.

- autorise le président à signer, dans le cadre d'opérations séparées, les contrats, conventions, marchés, avenants nécessaires à la connaissance, la préservation, la gestion ou la mise en valeur des espaces naturels sensibles départementaux et des sites NATURA 2000, en maîtrise d'ouvrage départementale, suivants :

- Pelouse calcaire de Sion Vaudémont
- Vallée de la Meurthe
- Vallées du Madon et du Brénon
- Vallon de Bellefontaine
- Tourbière de Bertrichamps
- Marais de Droitaumont et Vallée du Longeau
- Vallon de l'Arot
- Massif de Meine
- Vallée de la Moulaine
- Propriété du Moulin de Villevaux
- Anciennes carrières de Micheville

- autorise le président à acquérir ou passer tout acte lié à la maîtrise foncière sur les sites ci-dessus, qui fera l'objet d'opérations séparées.

- précise que le taux départemental de la taxe d'aménagement de 2,1 % reste inchangé en 2017 ainsi que les exonérations prises par l'assemblée départementale conformément à la délibération N° 8561 votée lors de la session du 7 novembre 2011 (rapport N° DEV 5)

- et autorise l'inscription d'un montant de 970 000 € pour la subvention au CAUE et donne délégation à sa commission permanente pour approuver la convention correspondante

--ooOoo--

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Le président du conseil départemental certifie que cet extrait est conforme au registre des délibérations, qu'il a été publié ou notifié et qu'il sera exécutoire dès réception par M. le Préfet.

NANCY, LE 16 DECEMBRE
LE PRESIDENT DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL,



Mathieu KLEIN